

Jeux-paris-sports-hippisme-poker-internet

Jeux en ligne: deux opérateurs veulent un assouplissement de la législation

PARIS, 29 nov 2010 (AFP) - Deux gros opérateurs de jeux en ligne ont demandé lundi dans la presse un assouplissement de la réglementation des jeux

en ligne en France, dénonçant notamment une fiscalité "trop lourde".

Depuis le 8 juin, date de l'ouverture officielle du marché des jeux en ligne, 46 agréments (23 pour le poker, 15 pour les paris sportifs et 8 pour les paris hippiques) ont été accordés à 33 opérateurs par l'Autorité de régulation des jeux en ligne.

"La loi française est la pire d'Europe", assure au Figaro Stéphane Courbit, président du conseil d'administration et actionnaire à 50 % de BetClic Everest

group qui dispose de trois agréments (paris sportifs, paris hippiques et poker) sur la marché français.

Selon M. Courbit, "la loi ne nous permet pas d'exister : nous sommes trop taxés, le périmètre des jeux est trop limité et le taux de retour aux joueurs

(les sommes qui reviennent aux joueurs après les taxes et les bénéfices de l'entreprise) trop bas".

Carlo Costanzia, président de Bwin.fr qui détient deux licences (Paris sportifs et poker), affirme au Parisien-Aujourd'hui en France que "pas un seul opérateur ne devrait afficher de bénéfices cette année en France". L'opérateur autrichien avait annoncé la semaine dernière avoir enregistré une

perte opérationnelle de 6,2 millions d'euros au 3e trimestre 2010 (bénéfice de

8,2 millions à la même période en 2009), perte liée, selon lui, notamment à des dépenses exceptionnelles "associées à l'entrée sur le marché français".

M. Costanzia dénonce également une "fiscalité trop lourde", demande un assouplissement de la loi et un élargissement de l'offre avec l'autorisation

de pouvoir proposer "des jeux de casinos, de grattage et de loterie" en ligne.

Les jeux de casinos - à part le poker - de grattage et de loterie (Loto, Euro

Millions ...) sont réservés en France aux 197 casinos français et à la Française des jeux.

pmg/cgd